

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Les états financiers consolidés de l'Office d'investissement du régime de pensions du Canada (l'« Office ») ont été préparés par la direction et approuvés par le conseil d'administration. La direction est responsable de l'intégrité et de la fiabilité des états financiers consolidés et de l'information financière figurant dans le rapport annuel.

Les états financiers consolidés ont été établis selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les états financiers consolidés comprennent des montants fondés sur le jugement et les meilleures estimations de la direction, lorsque cela a été jugé approprié. Les principales conventions comptables suivies sont indiquées à la note complémentaire 1. L'information financière présentée tout au long du rapport annuel correspond aux états financiers consolidés.

L'Office élabore et maintient des systèmes de contrôle interne et des procédures à l'appui de ceux-ci. Les systèmes de contrôle interne visent à fournir l'assurance raisonnable quant à la protection de son actif, au fait que les opérations sont dûment enregistrées, autorisées et conformes à la *Loi sur l'Office d'investissement du régime de pensions du Canada* et à son règlement d'application, ainsi qu'aux règlements administratifs et aux politiques de placement de l'Office, et quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers consolidés ou l'information financière figurant dans le rapport annuel.

Le cadre de contrôle interne comprend une structure solide en matière de gouvernance d'entreprise, un cadre de gestion globale des risques qui permet de repérer les principaux risques auxquels est exposé l'Office, d'en assurer le suivi et d'en rendre compte, un code de déontologie et des règles en matière de conflits d'intérêts ainsi que d'autres politiques et directives qui guident les prises de décisions. Les contrôles comprennent l'établissement d'une structure organisationnelle qui prévoit un partage bien

défini des responsabilités et des comptes à rendre, la sélection et la formation d'un personnel qualifié et la communication des politiques et des directives dans tout l'organisme. Les systèmes de contrôle interne sont encore renforcés par un mécanisme de gestion de la conformité visant à assurer que l'Office se conforme aux dispositions législatives et aux politiques ainsi que par des vérificateurs internes et externes qui examinent et évaluent les contrôles internes conformément à leurs plans de vérification respectifs, approuvés par le comité de vérification.

Le comité de vérification aide le conseil d'administration à s'acquitter de sa responsabilité consistant à approuver les états financiers annuels consolidés. Ce comité, constitué de cinq administrateurs indépendants, se réunit régulièrement non seulement avec la direction mais aussi avec les vérificateurs internes et les vérificateurs externes pour discuter de l'étendue des vérifications et des autres travaux dont ils peuvent être chargés à l'occasion et des constatations qui en résultent, pour examiner l'information financière et pour discuter du caractère adéquat des contrôles internes. Le comité de vérification examine et approuve les états financiers annuels et recommande au conseil d'administration de les approuver.

Les vérificateurs externes de l'Office, Deloitte & Touche s.r.l., ont effectué une vérification indépendante des états financiers consolidés conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, en procédant aux contrôles par sondages et autres procédés qu'ils jugeaient nécessaires pour exprimer une opinion dans leur rapport de vérification. Les vérificateurs externes peuvent en tout temps communiquer avec la direction et le comité de vérification pour discuter de leurs constatations quant à l'intégrité et à la fiabilité de l'information financière de l'Office et au caractère adéquat des systèmes de contrôle interne.

Président et
chef de la direction



David F. Denison

Vice-présidente –
Finances et exploitation



Jane Nyman

CERTIFICAT DE PLACEMENT

La *Loi sur l'Office d'investissement du régime de pensions du Canada* (la « Loi ») exige qu'un des administrateurs signe, au nom du conseil d'administration, un certificat indiquant que les placements détenus par l'Office au cours de l'exercice ont été effectués conformément à la Loi ainsi qu'aux principes, normes et procédures en matière de placement de l'Office. Ce certificat figure donc ci-dessous.

Les placements détenus par l'Office d'investissement du régime de pensions du Canada (« l'Office ») au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2006 ont été effectués conformément à la *Loi sur l'Office d'investissement du régime de pensions du Canada* ainsi qu'à l'Énoncé des principes de placement et aux Politiques de placement de l'Office.

Au nom du conseil d'administration,

Présidente du comité de vérification
Le 10 mai 2006



Mary C. Ritchie, FCA

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS**AU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

de l'Office d'investissement du régime de pensions du Canada

Nous avons vérifié le bilan consolidé et l'état consolidé du portefeuille de l'Office d'investissement du régime de pensions du Canada (l'« Office ») au 31 mars 2006 ainsi que les états consolidés des résultats et du bénéfice net accumulé provenant de l'exploitation et de l'évolution de l'actif net pour l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers consolidés incombe à la direction de l'Office. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers consolidés donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'Office et des placements détenus au 31 mars 2006 ainsi que des résultats de son exploitation et de l'évolution de son actif net pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada, qui ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

De plus, à notre avis, les opérations de l'Office et celles de ses filiales qui ont été portées à notre connaissance au cours de notre vérification des états financiers ont, à tous les égards importants, été effectuées conformément à la *Loi sur l'Office d'investissement du régime de pensions du Canada* (la « Loi ») et aux règlements administratifs de l'Office et à ceux de ses filiales, selon le cas.

En outre, à notre avis, le registre des placements tenu par la direction de l'Office conformément à l'alinéa 39(1)c) de la Loi présente fidèlement, à tous les égards importants, les renseignements exigés par la Loi.

Toronto (Ontario)
Le 3 mai 2006



Comptables agréés

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

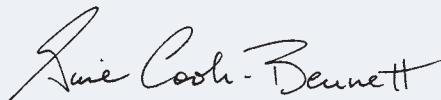
Bilan consolidé

Au 31 mars 2006 (en millions de dollars)	2006	2005
ACTIF		
Placements (note 2)	89 781 \$	59 002 \$
Montants exigibles au titre des opérations en cours	255	20
Locaux et matériel	6	4
Autres actifs	6	3
TOTAL DE L'ACTIF	90 048	59 029
PASSIF		
Passifs liés aux placements (note 2)	775	280
Montant payables au titre des opérations en cours	703	148
Créditeurs et charges à payer	38	21
TOTAL DU PASSIF	1 516	449
ACTIF NET	88 532 \$	58 580 \$
L'ACTIF NET EST CONSTITUÉ DE CE QUI SUIV		
Capital-actions (note 4)	- \$	- \$
Bénéfice net accumulé provenant de l'exploitation	20 092	7 953
Transferts accumulés nets du Régime de pensions du Canada (note 5)	68 440	50 627
ACTIF NET	88 532 \$	58 580 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Au nom du conseil d'administration,

Président du conseil



Gail Cook-Bennett

Président du comité de vérification



Mary C. Ritchie, FCA

État consolidé des résultats et du bénéfice net accumulé provenant de l'exploitation

Exercice terminé le 31 mars 2006 (en millions de dollars)	2006	2005
REVENU DE PLACEMENT, NET DES FRAIS DE GESTION EXTERNE DES PLACEMENTS (note 6)	12 193 \$	5 014 \$
FRAIS D'EXPLOITATION		
Salaires et avantages sociaux (note 7a)	26	14
Frais généraux (note 7b)	21	13
Honoraires de services professionnels et services-conseils (note 7c)	7	5
	54	32
BÉNÉFICE NET PROVENANT DE L'EXPLOITATION	12 139	4 982
BÉNÉFICE NET ACCUMULÉ PROVENANT DE L'EXPLOITATION AU DÉBUT DE L'EXERCICE	7 953	2 971
BÉNÉFICE NET ACCUMULÉ PROVENANT DE L'EXPLOITATION À LA FIN DE L'EXERCICE	20 092 \$	7 953 \$

État consolidé de l'évolution de l'actif net

Exercice terminé le 31 mars 2006 (en millions de dollars)	2006	2005
ACTIF NET AU DÉBUT DE L'EXERCICE	58 580 \$	32 795 \$
ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET		
Transferts du Régime de pensions du Canada (note 5)		
Transferts du Régime de pensions du Canada	34 499	27 472
Transferts au Régime de pensions du Canada	(16 686)	(6 669)
Bénéfice net provenant de l'exploitation	12 139	4 982
AUGMENTATION DE L'ACTIF NET POUR L'EXERCICE	29 952	25 785
ACTIF NET À LA FIN DE L'EXERCICE	88 532 \$	58 580 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

État consolidé du portefeuille

Les placements de l'Office se présentent comme suit, avant l'affectation des contrats dérivés, des titres du marché monétaire s'y rapportant et des autres sommes à recevoir sur les placements et passifs liés aux placements aux catégories d'actif auxquelles ils se rapportent :

	Juste valeur 2006	Juste valeur 2005
Au 31 mars 2006 (en millions de dollars)	2006	2005
ACTIONS (note 2)		
Canada		
Placements sur les marchés publics	20 003 \$	21 044 \$
Placements sur les marchés privés	628	512
	20 631	21 556
Étranger		
Placements sur les marchés publics	27 743	12 646
Placements sur les marchés privés	3 822	2 394
	31 565	15 040
TOTAL DES ACTIONS¹	52 196	36 596
PLACEMENTS À RENDEMENT RÉEL (note 2c)		
Placements immobiliers sur les marchés publics	1 178	384
Placements immobiliers sur les marchés privés	3 676	638
Obligations indexées sur l'inflation	3 837	-
Placements en infrastructure sur les marchés privés	350	230
TOTAL DES PLACEMENTS À RENDEMENT RÉEL²	9 041	1 252
PLACEMENTS À REVENU FIXE DE VALEUR NOMINALE		
Obligations (note 2d)	17 288	8 507
Titres du marché monétaire	10 356	12 067
TOTAL DES PLACEMENTS À REVENU FIXE DE VALEUR NOMINALE³	27 644	20 574
SOMMES À RECEVOIR SUR LES PLACEMENTS		
Intérêts courus	513	254
Sommes à recevoir sur les dérivés (note 2a)	259	240
Dividendes à recevoir	128	86
TOTAL DES SOMMES À RECEVOIR SUR LES PLACEMENTS⁴	900	580
TOTAL DES PLACEMENTS	89 781	59 002
PASSIFS LIÉS AUX PLACEMENTS		
Dette sur les biens immobiliers (note 2c)	(664)	(242)
Passifs liés aux dérivés (note 2a)	(111)	(38)
TOTAL DES PASSIFS LIÉS AUX PLACEMENTS⁵	(775)	(280)
PLACEMENTS NETS	89 006 \$	58 722 \$

Le coût des placements s'établit comme suit :

¹ Actions : 2006 – 43 994 \$; 2005 – 32 141 \$.

² Placements à rendement réel : 2006 – 8 635 \$; 2005 – 1 222 \$.

³ Placements à revenu fixe de valeur nominale : 2006 – 28 199 \$; 2005 – 20 614 \$.

⁴ Sommes à recevoir sur les placements : 2006 – 641 \$; 2005 – 340 \$.

⁵ Passifs liés aux placements : 2006 – 666 \$; 2005 – 234 \$.

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

État consolidé du portefeuille

Les placements de l'Office se présentent comme suit, après l'affectation des contrats dérivés, des titres du marché monétaire s'y rapportant et des autres sommes à recevoir sur les placements et passifs liés aux placements aux catégories d'actif auxquelles ils se rapportent :

Au 31 mars 2006 (en millions de dollars)	2006		2005	
	Juste valeur	(%)	Juste valeur	(%)
ACTIONS¹				
Canada	29 138 \$	32,8 %	27 669 \$	47,1 %
Étranger	32 568	36,6	20 882	35,6
PLACEMENTS À RENDEMENT RÉEL				
Immobilier ²	4 190	4,7	780	1,3
Obligations indexées sur l'inflation ^{1,3}	3 959	4,4	–	–
Infrastructure	350	0,4	230	0,4
PLACEMENTS À REVENU FIXE DE VALEUR NOMINALE				
Obligations ³	17 752	19,9	8 749	14,9
Titres du marché monétaire ⁴	1 049	1,2	412	0,7
PLACEMENTS NETS	89 006 \$	100 %	58 722 \$	100 %

¹ Comprend des contrats dérivés et les passifs et les titres du marché monétaire correspondants.

² Net de la dette hypothécaire sur les biens immobiliers, comme l'explique plus en détail la note 2c).

³ Comprend les intérêts courus à recevoir.

⁴ Comprend les dividendes à recevoir et les intérêts courus à recevoir.

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Exercice terminé le 31 mars 2006

DESCRIPTION DE L'ORGANISME

L'Office d'investissement du régime de pensions du Canada (l'« Office ») a été créé conformément à la *Loi sur l'Office d'investissement du régime de pensions du Canada* (la « Loi »). Il s'agit d'une société d'État fédérale, dont toutes les actions appartiennent à Sa Majesté la Reine du Chef du Canada. L'Office a pour mission d'aider le régime de pensions du Canada (le « RPC ») à s'acquitter de ses obligations envers les cotisants et les bénéficiaires aux termes de la loi intitulée *Régime de pensions du Canada*. Il est chargé de gérer les sommes qui lui sont transférées en application de l'article 108.1 du *Régime de pensions du Canada*, ainsi que son intérêt dans les obligations qui lui sont transférées (voir la note 2) dans l'intérêt des cotisants et des bénéficiaires. L'actif de l'Office doit être placé en vue d'un rendement maximal tout en évitant des risques de perte indus et compte tenu des facteurs pouvant avoir un effet sur le financement du RPC ainsi que sur son aptitude à s'acquitter, chaque jour ouvrable, de ses obligations financières.

Les états financiers consolidés fournissent de l'information sur l'actif net géré par l'Office au 31 mars 2006. Ils ne comprennent pas certains actifs détenus par le RPC mais qui finiront par être transférés à l'Office d'ici avril 2007. Les actifs détenus par le RPC qui ne sont pas encore transférés à l'Office consistent en un portefeuille d'obligations fédérales, provinciales et territoriales non négociables de 9,4 milliards de dollars à la juste valeur de marché (22,7 milliards de dollars au 31 mars 2005), dont il est question à la note 2. Ces états financiers consolidés ne comprennent pas le passif du RPC au titre des retraites.

L'exercice de l'Office se termine le 31 mars.

1. Sommaire des principales conventions comptables

a) Présentation

Les états financiers consolidés ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus (« PCGR ») du Canada ainsi qu'aux exigences de la Loi et de son règlement d'application.

Ces états financiers reflètent la situation financière consolidée et les résultats consolidés des activités de l'Office, de ses filiales en propriété exclusive, des entités à détenteurs de droits variables dont l'Office est le principal bénéficiaire ainsi que la quote-part de la juste valeur de l'actif, du passif et de l'exploitation des placements immobiliers privés dans des coentreprises.

Dans le cadre de la préparation de ces états financiers consolidés, les opérations et les soldes intersociétés ont été éliminés.

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés pour que leur présentation se conforme à celle des états financiers de l'exercice considéré.

b) Évaluation des placements, des sommes à recevoir sur les placements et des passifs liés aux placements

Les placements, les sommes à recevoir sur les placements et les passifs liés aux placements sont inscrits à la date de l'opération et présentés à leur juste valeur. La juste valeur est une estimation du montant de la contrepartie dont conviendraient des parties consentantes et averties, agissant de leur plein gré dans le cadre d'une opération de pleine concurrence.

La juste valeur est établie comme suit :

- (i) Le cours des actions cotées en bourse et la valeur des parts dans des fonds d'actions de sociétés ouvertes représentent la juste valeur de ces placements. La valeur des parts reflète le cours des titres sous-jacents. Lorsque les cours ne sont pas fiables, par exemple, si les titres ne sont pas suffisamment liquides pour que leur cours puissent servir de base à la juste valeur, celle-ci est déterminée à l'aide des méthodes d'évaluation reconnues dans le secteur du placement.
- (ii) La juste valeur des placements en actions de sociétés fermées et en infrastructure, qui ne sont pas cotés en bourse, est établie d'après leur valeur comptable et les autres renseignements pertinents communiqués par les gestionnaires externes de ces placements. Ces valeurs comptables sont établies par les gestionnaires externes à l'aide des méthodes d'évaluation reconnues dans le secteur du placement. Ces méthodes se fondent sur des facteurs tels que les multiplicateurs d'autres sociétés comparables cotées en bourse, la valeur actualisée des flux de trésorerie et les opérations de tiers, ou d'autres événements qui indiquent une variation importante

de la valeur des placements. Sur une base trimestrielle, lorsqu'il existe des preuves de variation importante de la juste valeur, l'évaluation subit l'ajustement nécessaire. La première année où les placements sont détenus, le coût est généralement considéré comme une estimation appropriée de la juste valeur des placements en actions de sociétés fermées et en infrastructure, sauf preuve de variation importante de leur valeur.

- (iii) La juste valeur des placements dans des biens immobiliers sur les marchés privés est établie à l'aide des méthodes d'évaluation reconnues dans le secteur immobilier, telles que celles fondées sur la valeur actualisée des flux de trésorerie et les opérations d'achat et de vente comparables. La valeur de la dette afférente aux placements immobiliers est établie à partir de la valeur actualisée des flux de trésorerie, à l'aide des taux de rendement actuels du marché d'instruments ayant des caractéristiques semblables. Sur une base trimestrielle, lorsqu'il existe des preuves de variation importante de la juste valeur, l'évaluation subit l'ajustement nécessaire. La première année où les placements immobiliers sont détenus, leur coût est généralement considéré comme une estimation appropriée de leur juste valeur, sauf preuve de variation importante de leur valeur.
- (iv) La juste valeur des dérivés négociés hors bourse, tels que les swaps et les contrats à terme de gré à gré, est établie d'après les cours des actifs sous-jacents. La juste valeur des contrats à terme standardisés négociés en bourse est fondée sur les cours du marché.
- (v) Les cours du marché représentent la juste valeur des obligations indexées sur l'inflation.
- (vi) Les cours du marché représentent la juste valeur des placements immobiliers sur les marchés publics.
- (vii) La juste valeur des obligations fédérales, provinciales et territoriales non négociables est calculée d'après la valeur actualisée des flux de trésorerie, à l'aide des taux de rendement d'instruments ayant des caractéristiques semblables et ajustés pour tenir compte du caractère non négociable des obligations et des clauses de renouvellement de celles-ci.
- (viii) Les titres du marché monétaire sont comptabilisés au coût, qui, avec les intérêts créditeurs accumulés, se rapproche de la juste valeur.

c) Constatation du revenu de placement

Le revenu de placement est inscrit selon la méthode de la comptabilité d'exercice et comprend les gains et les pertes réalisés sur les placements, les gains et les pertes non réalisés sur les placements détenus à la fin de l'exercice, le revenu de dividendes (constaté à la date ex-dividende), les intérêts créditeurs et le revenu net d'exploitation provenant des placements immobiliers effectués sur les marchés privés.

Les gains et les pertes réalisés sur les placements vendus au cours de l'exercice représentent l'écart entre le produit de la vente et le coût des placements, déduction faite des frais de cession. Les gains et les pertes non réalisés représentent l'écart entre la juste valeur et le coût des placements à la fin de l'exercice. Les gains et les pertes non réalisés de l'exercice courant représentent la variation, d'un exercice à l'autre, de la juste valeur des placements.

d) Conversion des devises

Les opérations libellées en devises sont comptabilisées aux taux de change en vigueur à la date d'opération. Les placements libellés en devises et détenus à la fin de l'exercice sont convertis aux taux de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice. Les gains et les pertes réalisés et non réalisés en découlant sont inclus dans le revenu de placement.

e) Transferts du Régime de pensions du Canada

Les sommes provenant du RPC sont inscrites au fur et à mesure qu'elles sont reçues.

f) Impôts sur les bénéfices

L'Office et ses filiales sont exemptés de l'impôt prévu à la partie I en vertu des alinéas 149(1)d) et 149(1)d.2) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) puisque toutes les actions de l'Office et de ses filiales appartiennent respectivement à Sa Majesté la Reine du chef du Canada ou à une société dont les actions appartiennent à Sa Majesté du chef du Canada.

g) Recours à des estimations

La préparation des états financiers consolidés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada nécessite l'établissement par la direction de certaines estimations et hypothèses qui influent sur la valeur comptable de l'actif et du passif à la date des états financiers ainsi que sur le revenu et les frais de la période considérée. Des estimations importantes et un degré considérable de jugement sont nécessaires principalement pour déterminer la juste valeur estimative des placements puisque cela suppose une estimation des flux de trésorerie futurs prévus, des taux de rendement et de l'effet d'événements futurs. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

h) Entités à détenteurs de droits variables

À compter de cet exercice, l'Office a adopté prospectivement la Note d'orientation concernant la comptabilité 15 (« NOC-15 »), *Consolidation des entités à détenteurs de droits variables (variable interest entities)*, publiée par l'Institut Canadien des Comptables Agréés. Les entités à détenteurs de droits variables (« EDDV ») sont des entités dont les instruments de capitaux propres à risque ne sont pas suffisants pour leur permettre de financer leurs activités sans un soutien financier subordonné ou dont les détenteurs des instruments de capitaux propres ne réunissent pas les caractéristiques d'une participation financière conférant le contrôle. Le principal bénéficiaire doit consolider son droit variable dans l'EDDV; il s'agit de l'entité qui assumera la majorité (c'est-à-dire plus de 50 pour cent) des pertes prévues de l'entité, recevra la majorité des rendements résiduels prévus ou les deux. La partie qui détient un intérêt variable significatif doit présenter des informations par voie de notes si elle détient un intérêt variable important, c'est-à-dire s'il s'agit de la partie qui assumera une part de 30 à 49 pour cent des pertes prévues de l'entité, recevra une part équivalente des rendements résiduels ou les deux.

Les EDDV dont l'Office est le principal bénéficiaire ou dans lesquelles il détient un droit variable significatif sont principalement des sociétés en commandite constituées pour effectuer des placements sur les marchés privés et certains placements immobiliers. L'investissement net de l'Office dans ces entités, qui totalise 1 729 millions de dollars, est inclus dans l'état consolidé du portefeuille. L'Office a en outre contracté des engagements contractuels non provisionnés de 928 millions de dollars (pris en compte à la note 8) à l'égard de ces EDDV.

2. Placements et passifs liés aux placements

L'Office a établi des politiques de placement, qui décrivent comment l'actif doit être investi. Pour établir ces politiques, l'Office tient compte de certains actifs du RPC qui ne sont pas détenus par l'Office et qui lui sont actuellement transférés comme l'indique le paragraphe suivant.

Le *Régime de pensions du Canada*, la Loi et un accord administratif entre Sa Majesté la Reine du chef du Canada et l'Office (l'« accord ») prévoient le transfert à l'Office de la partie de l'actif du RPC actuellement administrée par le gouvernement fédéral. Ces actifs, qui totalisent 9,4 milliards de dollars à la juste valeur de marché au 31 mars 2006, consistent en un portefeuille d'obligations fédérales, provinciales et territoriales non négociables, qui doit être transféré à l'Office en 36 versements sur une période qui a commencé le 1^{er} mai 2004 et se terminera le 1^{er} avril 2007 (voir la note 2d). Ces actifs comprenaient aussi une réserve de fonctionnement en espèces qui a été transférée à l'Office en 12 versements égaux sur une période de 12 mois qui a commencé en septembre 2004 pour se terminer en août 2005.

a) Contrats dérivés

Un dérivé est un contrat financier dont la valeur est fonction de celle des actifs, indices, taux d'intérêt ou taux de change sous-jacents.

L'Office a recours à des dérivés pour reproduire le rendement d'actions canadiennes, d'actions étrangères et d'obligations étrangères indexées sur l'inflation et pour gérer les pondérations d'actif et le risque de change. L'Office a des swaps en cours visant l'échange de versements d'intérêts du marché monétaire contre des paiements d'actions et d'obligations indexées sur l'inflation. L'Office a aussi recours à des contrats à terme standardisés négociés en bourse ainsi qu'à des contrats de change à terme pour accroître ou réduire l'exposition souhaitée au marché des titres sous-jacents ou aux mouvements de change.

Tous les contrats dérivés ont une échéance de un an ou moins. Les montants nominaux des contrats dérivés servent au calcul des flux de trésorerie et pour établir la juste valeur des contrats. Les montants nominaux ne sont pas comptabilisés à titre d'actifs ou de passifs dans le bilan.

Les montants nominaux et la juste valeur des contrats dérivés détenus au 31 mars s'établissent comme suit :

(en millions de dollars)	2006		2005	
	Montant nominal	Juste valeur	Montant nominal	Juste valeur
Swaps sur actions	8 874 \$	169 \$	5 918 \$	206 \$
Contrats à terme standardisés d'actions	1 047	(2)	6 061	(6)
Contrats de change à terme	6 184	(14)	2 094	2
Swaps sur obligations indexées sur l'inflation	126	(5)	-	-
Total	16 231 \$	148 \$	14 073 \$	202 \$

b) Placements en actions de sociétés fermées

Les placements en actions de sociétés fermées s'effectuent généralement au moyen de participations dans des sociétés en commandite pour une durée typique de 10 ans. Les placements en actions de sociétés fermées constituent des participations ou des placements présentant les caractéristiques de risque et de rendement propres aux actions.

L'Office avance aux sociétés en commandite des capitaux dont une partie, communément appelée « frais de gestion », est employée par les commandités pour choisir les sociétés sous-jacentes et offrir un appui soutenu à leur direction. Les frais de gestion, qui varient généralement entre 1 pour cent et 2 pour cent du montant total affecté à la société en commandite, sont pris en compte dans le coût des placements de l'Office. Pendant l'exercice terminé le 31 mars 2006, des frais de gestion totalisant 87 millions de dollars (70 millions de dollars en 2005) ont été inclus dans le capital avancé aux sociétés en commandite et comptabilisés dans le coût du placement. Comme l'explique plus en détail la note 1b), la valeur comptable de ces placements est revue une fois par trimestre, et les ajustements qui en résultent, le cas échéant, sont constatés dans le revenu de placement, à titre de gains ou de pertes non réalisés (voir la note 6a).

c) Placements à rendement réel

L'Office investit dans l'immobilier par l'intermédiaire d'actions de sociétés cotées en bourse et de placements immobiliers privés. Les placements immobiliers sur les marchés privés sont détenus par une filiale en propriété exclusive et sont gérés pour le compte de l'Office par des conseillers et des gestionnaires externes, dans le cadre d'arrangements de copropriété. Au 31 mars 2006, la quote-part de la filiale dans ces placements comprenait 3 676 millions de dollars d'actifs (638 millions de dollars au 31 mars 2005) et 664 millions de dollars de passifs liés à des emprunts hypothécaires (242 millions de dollars au 31 mars 2005) ayant un taux d'intérêt fixe moyen pondéré de 6,94 pour cent et une échéance de un à 21 ans.

Les placements immobiliers sur les marchés privés comprennent des investissements dans des coentreprises. Au 31 mars 2006, la quote-part de la juste valeur de l'actif et du passif des coentreprises revenant à l'Office s'élevait respectivement à 3 312 millions de dollars (481 millions de dollars au 31 mars 2005) et à 664 millions de dollars (242 millions de dollars au 31 mars 2005). La quote-part des produits et des charges des coentreprises pour l'exercice terminé le 31 mars 2006, qui est incluse dans le revenu de placement (voir la note 6a), totalise respectivement 273 millions de dollars (63 millions de dollars au 31 mars 2005) et 183 millions de dollars (44 millions de dollars au 31 mars 2005).

L'Office investit dans de l'infrastructure soit directement soit en faisant appel à des arrangements de sociétés en commandite. Ces placements correspondent à des participations dans des entités investissant dans des biens d'infrastructure. Les frais de gestion des placements en infrastructure dans des sociétés en commandite sont traités de la même manière que les frais de gestion des placements en actions de sociétés fermées (voir la note 2b). Pendant l'exercice terminé le 31 mars 2006, les frais de gestion compris dans le capital avancé aux sociétés en commandite se sont élevés à 5,4 millions de dollars (1,8 million de dollars au 31 mars 2005).

Les obligations indexées sur l'inflation offrent un taux de rendement effectif moyen de 4,8 pour cent et leurs échéances s'établissent comme suit :

(en millions de dollars)	Échéances				Total
	1 an ou moins	1 à 5 ans	6 à 10 ans	Plus de 10 ans	
Obligations indexées sur l'inflation	- \$	429 \$	623 \$	2 785 \$	3 837 \$

d) Obligations

Le transfert à l'Office du portefeuille d'obligations fédérales, provinciales et territoriales non négociables du RPC a commencé le 1^{er} mai 2004. Des obligations totalisant 9,2 milliards de dollars, selon la juste valeur de marché au moment du transfert, ont été transférés au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2006.

Les obligations non négociables émises par les provinces et les territoires et acquises par le RPC avant 1998 étaient assorties d'une clause de renouvellement qui permettra à ces émetteurs de les renouveler, à leur gré, pour une durée supplémentaire de 20 ans, à un taux fondé sur les taux d'intérêt créditeurs des marchés financiers au moment du renouvellement. Les obligations non négociables sont également rachetables au gré de l'émetteur pour des montants calculés conformément à l'article 110 du *Régime de pensions du Canada*.

À compter de juin 2005, l'accord a été modifié pour permettre à l'Office d'acquérir des obligations de remplacement directement auprès d'une province ou d'un territoire à l'échéance des obligations non négociables émises par les provinces et les territoires avant 1998, sous réserve de la conclusion d'un accord entre la province ou le territoire en cause et l'Office. La durée maximale de ces titres est de 30 ans, renouvellements compris. L'émetteur peut choisir de faire acheter par l'Office un ou plusieurs titres de créance de remplacement dont le principal ne dépasse pas celui du titre qui arrive à échéance et dont la durée est d'au moins cinq ans et d'au plus 30 ans. Ces titres de créance de remplacement sont assortis d'une clause de renouvellement qui permet à l'émetteur de renouveler, à son gré, le titre de créance pour des durées successives d'au moins cinq ans, sous réserve dans tous les cas d'un maximum de 30 ans après la date d'échéance. Ces obligations de remplacement sont également rachetables au gré des provinces ou des territoires avant leur échéance. Les ententes conclues entre l'Office et les provinces ou territoires en cause sont entrées en vigueur le 1^{er} juillet 2005.

Les obligations détenues par l'Office au 31 mars 2006 ont un taux de rendement effectif moyen de 5 pour cent (5 pour cent au 31 mars 2005). Les échéances des obligations détenues par l'Office au 31 mars 2006, compte non tenu des options éventuelles de renouvellement, s'établissent comme suit :

(en millions de dollars)	Échéances				Total
	D'ici un an	1 à 5 ans	6 à 10 ans	Plus de 10 ans	
Obligations du gouvernement du Canada	877 \$	1 244 \$	21 \$	- \$	2 142 \$
Obligations provinciales et territoriales	935	4 836	2 774	6 601	15 146
Total	1 812 \$	6 080 \$	2 795 \$	6 601 \$	17 288 \$

e) Commissions

Des commissions sont versées aux courtiers à l'achat et à la vente de placements en actions de sociétés cotées en bourse. Les commissions sur les achats sont prises en compte dans le coût des placements en actions de sociétés cotées en bourse. Les commissions versées à la vente sont déduites des gains réalisés et ajoutées aux pertes à titre de frais de cession. Pendant l'exercice terminé le 31 mars 2006, l'Office a payé des commissions de courtage totalisant 28 millions de dollars (11 millions de dollars en 2005).

f) Prêt de titres

L'Office participe à un programme de prêt de titres pour accroître le rendement du portefeuille. Le risque de crédit lié au programme de prêt de titres est réduit par l'obligation imposée à l'emprunteur de fournir une garantie quotidienne sous la forme de placements facilement négociables dont la valeur de marché est supérieure à celle des titres prêtés. Au 31 mars 2006, les placements de l'Office comprennent des titres prêtés d'une juste valeur estimative de 1 847 millions de dollars (1 423 millions de dollars au 31 mars 2005). La juste valeur des garanties reçues à l'égard de ces prêts est de 1 942 millions de dollars (1 496 millions de dollars au 31 mars 2005).

g) Risque de placement

Les placements, les sommes à recevoir sur les placements et les passifs liés aux placements peuvent être assujettis aux risques suivants :

Risque de change : L'Office est exposé au risque de change puisqu'il détient des placements et qu'il a des sommes à recevoir et à payer sur des placements en diverses devises. Les fluctuations de la valeur relative du dollar canadien par rapport aux devises peuvent avoir des effets favorables ou défavorables sur la juste valeur des placements. L'exposition nette au risque de change sous-jacent, compte tenu de l'affectation des contrats dérivés de change, s'établit comme suit :

(en millions de dollars)	2006		2005	
	Exposition nette	% du total	Exposition nette	% du total
Dollar canadien	55 911 \$	63 %	42 339 \$	72 %
Dollar américain	17 353	19	7 804	13
Euro	5 900	7	3 464	6
Yen	3 370	4	1 256	2
Livre sterling	3 269	4	2 086	3
Franc suisse	1 090	1	340	1
Dollar australien	895	1	462	1
Autres	1 218	1	971	2
Total	89 006 \$	100 %	58 722 \$	100 %

Risque de taux d'intérêt : Le risque de taux d'intérêt s'entend de l'effet des fluctuations des taux d'intérêt sur la juste valeur des placements et des passifs liés aux placements. Les fluctuations des taux d'intérêt ont une incidence directe sur la juste valeur des obligations et de la dette afférente aux placements immobiliers de l'Office.

Risque de marché : Le risque de marché est le risque que la valeur d'un placement subisse l'incidence néfaste des variations des prix du marché, que celles-ci résultent de facteurs propres au placement en question ou de facteurs touchant tous les titres négociés sur le marché. L'Office gère le risque de marché en investissant dans un large éventail de catégories d'actif et en appliquant des stratégies visant à réaliser une prime de risque diversifiée sur l'ensemble de la caisse, en fonction des limites relatives à la composition de l'actif et des plafonds de risque établis dans les politiques de placement.

Risque de crédit : L'Office limite le risque de crédit en traitant avec des contreparties qui ont une notation minimale de A ou R-I (à court terme), attribuée par une agence de cotation des titres reconnue, le cas échéant, ou déterminée par un processus interne d'évaluation du crédit. L'exposition au risque de crédit est limitée à des montants maximaux, qui sont précisés dans les politiques de placement.

Risque de liquidité : L'Office est exposé au risque de liquidité du fait qu'il assure la prestation de services de gestion de la trésorerie au RPC, comme l'indique la note 5. L'Office réduit son exposition au risque de liquidité par l'intermédiaire de sa facilité de crédit non garantie (voir la note 3).

3. Facilités de crédit

L'Office maintient des facilités de crédit non garanties de 1,5 milliard de dollars (1,6 milliard de dollars au 31 mars 2005) pour répondre à des besoins éventuels de liquidités. Au 31 mars 2006, aucun montant n'avait été tiré sur les facilités de crédit (néant au 31 mars 2005).

4. Capital-actions

Le capital-actions autorisé et émis de l'Office correspond à un montant de 100 \$ divisé en 10 actions d'une valeur nominale de 10 \$ chacune. Ces actions sont détenues par Sa Majesté la Reine du chef du Canada.

5. Transferts du régime de pensions du Canada

Conformément à l'article 108.1 du *Régime de pensions du Canada* et à l'accord dont il est question à la note 2 ci-dessus, les sommes dont le RPC n'a pas besoin pour s'acquitter de ses obligations particulières sont transférées à l'Office. Ces fonds proviennent des cotisations des employeurs et des salariés au RPC, du produit des obligations gouvernementales détenues dans un portefeuille administré par le gouvernement fédéral qui sont arrivées à échéance et de celles qui ont été rachetées, et des intérêts créditeurs que rapporte ce portefeuille. Comme l'indique la note 2, depuis l'exercice 2005, les transferts du RPC comprenaient aussi, jusqu'en août 2005, un intérêt dans le portefeuille obligataire administré par le gouvernement fédéral ainsi qu'une partie de la réserve de fonctionnement en espèces. En septembre 2004, l'Office a assumé la responsabilité de fournir au RPC des services de gestion de la trésorerie qui prévoient notamment la restitution, au moins une fois par mois, des fonds nécessaires au paiement des dépenses et au versement des prestations. Conformément à l'accord, les 12 versements mensuels de la réserve de fonctionnement en espèces à l'Office, qui ont pris fin en août 2005, ont servi à réduire les espèces restituées au RPC pour les dépenses et prestations (voir plus haut).

Pendant l'exercice terminé le 31 mars 2006, un total de 34,5 milliards de dollars ont été transférés à l'Office, soit 9,2 milliards de dollars d'obligations, selon la juste valeur de marché au moment du transfert, et 25,3 milliards de dollars en espèces. Au cours du même exercice, un total de 16,7 milliards de dollars (net du droit à la réserve de fonctionnement en espèces de 2,7 milliards de dollars) a été reversé au RPC pour répondre à ses besoins en liquidités.

Les transferts cumulatifs s'établissent comme suit :

(en millions de dollars)	31 mars 2006	31 mars 2005
Transferts cumulatifs du RPC	91 795 \$	57 296 \$
Transferts cumulatifs au RPC	23 355	6 669
Transferts cumulatifs nets du RPC	68 440 \$	50 627 \$

6. Revenu de placement, net des frais de gestion externe des placements

a) *Revenu de placement, net des frais de gestion externe des placements*

Le revenu de placement est présenté net des frais de gestion externe des placements. Les frais de gestion des placements sur les marchés publics sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés. Une partie de ces frais correspond à des honoraires fondés sur le rendement, qui fluctuent avec le rendement des placements. Les frais de gestion des placements immobiliers sur les marchés privés sont déduits par le gestionnaire d'actifs avant que l'Office reçoive sa quote-part du résultat net d'exploitation provenant des biens. On trouvera aux notes 2b) et 2c) des détails sur les frais de gestion des actions de sociétés fermées et de l'infrastructure.

Le revenu de placement par catégorie d'actif, net des frais de gestion externe des placements et compte tenu des contrats dérivés et des sommes à recevoir sur les placements et des passifs liés aux placements, s'établit comme suit :

(en millions de dollars)	2006	2005
ACTIONS^{1,7}		
Canada		
Placements sur les marchés publics	7 567 \$	3 827 \$
Placements sur les marchés privés ²	(25)	70
	7 542	3 897
Étranger		
Placements sur les marchés publics	3 054	398
Placements sur les marchés privés ²	597	311
	3 651	709
Moins les frais de gestion externe des placements sur les marchés publics	(30)	(16)
	11 163	4 590
PLACEMENTS À RENDEMENT RÉEL		
Placements immobiliers sur les marchés publics ³	298	53
Placements immobiliers sur les marchés privés ⁴	183	48
Moins les frais de gestion externe des placements immobiliers sur les marchés privés	(6)	(4)
	177	44
Obligations indexées sur l'inflation	57	-
Placements en infrastructure sur les marchés privés	(8)	(2)
	524	95
PLACEMENTS À REVENU FIXE DE VALEUR NOMINALE		
Obligations	465	319
Titres du marché monétaire	41	10
	506	329
REVENU DE PLACEMENT, NET DES FRAIS DE GESTION EXTERNE DES PLACEMENTS⁷	12 193 \$	5 014 \$

¹ Comprend des gains non réalisés de 3 715 millions de dollars (gains non réalisés de 2 141 millions de dollars en 2005), des gains réalisés, nets des frais de gestion externe, de 6 449 millions de dollars (gains réalisés, nets des frais de gestion externe, de 1 729 millions de dollars en 2005), des dividendes de 993 millions de dollars (717 millions de dollars en 2005) et un revenu de 6 millions de dollars (3 millions de dollars en 2005) sur les prêts de titres.

² Comme l'explique plus en détail la note 1b), la valeur comptable des placements en actions de sociétés fermées est revue une fois par trimestre, et les ajustements qui en résultent, le cas échéant, sont constatés à titre de gains ou de pertes non réalisés dans le revenu de placement.

³ Comprend des gains non réalisés de 260 millions de dollars (gains non réalisés de 30 millions de dollars en 2005), des pertes réalisées de 0,3 million de dollars (gains réalisés de 3,7 millions de dollars en 2005) et des dividendes de 38 millions de dollars (19,6 millions de dollars en 2005).

⁴ Comprend un revenu d'exploitation provenant des placements immobiliers sur les marchés privés de 110 millions de dollars (37 millions de dollars en 2005), net des intérêts débiteurs de 42 millions de dollars (23 millions de dollars en 2005), et des gains non réalisés de 73 millions de dollars (gains non réalisés de 11 millions de dollars en 2005).

⁵ Comprend des intérêts créditeurs de 1 092 millions de dollars (360 millions de dollars en 2005), des pertes réalisées de 44 millions de dollars (pertes réalisées de 2 millions de dollars en 2005) et des pertes non réalisées de 542 millions de dollars (pertes non réalisées de 29 million de dollars en 2005).

⁶ Comprend des pertes de change de 1 679 millions de dollars (pertes de change de 867 millions de dollars en 2005).

⁷ Pendant l'exercice 2006, par suite de la suppression des restrictions relatives aux biens étrangers prévues par la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada), l'Office a choisi de modifier la méthode de comptabilisation du coût des placements en actions de sociétés ouvertes en abandonnant la méthode du coût moyen du portefeuille global en faveur d'une approche axée sur les portefeuilles individuels. Cette modification a donné lieu au reclassement de 443 millions de dollars de gains réalisés dans les gains non réalisés pendant l'exercice 2006.

b) Rendement de placement

Le rendement du portefeuille et le rendement des indices de référence s'établissent comme suit :

	2006		2005	
	Rendement du portefeuille	Rendement de l'indice de référence	Rendement du portefeuille	Rendement de l'indice de référence
Placements en actions canadiennes	29,1 %	31,7 %	16,2 %	16,0 %
Placements en actions étrangères	15,0	15,7	4,9	3,1
Placements à rendement réel	12,9	19,9	11,8	10,7
Placements à revenu fixe de valeur nominale	4,0	4,8	5,2	5,9
Total du portefeuille	17,4 %	19,5 %	10,7 %	9,9 %

Les rendements de portefeuille liés aux activités de placement sont mesurés par rapport aux rendements des indices de référence exprimés en dollars, conformément à ce que prévoient les politiques de placement de l'Office. Le rendement de l'indice de rendement composé du portefeuille global regroupe les rendements de référence des activités de placement conformément aux pondérations de répartition de l'actif, également prévues dans les politiques de placement.

Les rendements et rendements de référence des placements ont été calculés conformément aux méthodes établies par le CFA Institute.

7. Frais d'exploitation

a) Rémunération des cadres dirigeants

L'Office fixe la rémunération des cadres dirigeants en se fondant sur les principes en matière de rémunération approuvés par le conseil d'administration.

La rémunération des cinq cadres dirigeants les mieux rémunérés de l'Office au cours de l'exercice 2006 s'est élevée à 4 262 692 \$ (3 897 227 en 2005). Sa composition était la suivante⁷ :

Nom	Année	Traitement	Prime de rendement annuelle ¹	Prime de rendement à long terme ^{1,2}	Avantages et autre rémunération ³	Total
David F. Denison ⁴	2006	450 000 \$	562 500 \$	- \$	51 603 \$	1 064 103 \$
<i>Président et chef de la direction</i>	2005	93 462 \$	82 500 \$	- \$	6 688 \$	182 650 \$
Jane Nyman	2006	210 000 \$	140 000 \$	67 649 \$	24 110 \$	441 759 \$
<i>Vice-présidente – Finances et exploitation</i>	2005	205 000 \$	146 575 \$	54 309 \$	19 678 \$	425 562 \$
	2004	185 000 \$	60 125 \$	22 842 \$	16 877 \$	284 844 \$
Mark D. Wiseman ⁵	2006	242 308 \$	900 000 \$	- \$	17 106 \$	1 159 414 \$
<i>Vice-président – Placements privés</i>						
Donald M. Raymond	2006	295 000 \$	330 000 \$	190 960 \$	48 461 \$	864 421 \$
<i>Vice-président – Placements sur les marchés publics</i>	2005	275 000 \$	285 000 \$	119 302 \$	37 354 \$	716 656 \$
	2004	205 000 \$	131 200 \$	- \$	25 843 \$	362 043 \$
Graeme Eadie ⁶	2006	216 827 \$	275 000 \$	- \$	15 927 \$	507 754 \$
<i>Vice-président – Placements immobiliers</i>						

¹ Les primes de rendement, qui comprennent un élément annuel et un élément à long terme, sont établies en fonction de la réalisation d'objectifs convenus.

² Les primes de rendement à long terme représentent les montants à payer pour l'exercice courant. Avant l'exercice 2006, les primes prévues par le régime de primes de rendement à long terme étaient octroyées à la fin de chaque exercice en fonction de la réalisation d'objectifs convenus. Les montants octroyés mais non encore payés aux termes de ce régime sont rajustés annuellement selon les rendements obtenus par l'Office et sont payables à la fin d'une période de trois ans à compter de la date à laquelle ils ont été octroyés. Un nouveau régime de primes de rendement à long terme a été mis en œuvre pendant l'exercice 2006. Selon ce nouveau régime, les primes de rendement à long terme sont octroyées au début de l'exercice et correspondent à un pourcentage du salaire de base. Ces montants sont payables à la fin d'une période de quatre ans. La valeur des primes initialement octroyées est ajustée sur cette période de quatre ans selon le taux de rendement du portefeuille global et un multiplicateur de rendement, fondé sur les rendements obtenus par rapport aux indices de référence établis. Le multiplicateur de rendement maximal établi pour une année d'octroi correspond à cinq fois la prime initialement octroyée en fonction des résultats de rendement. Pour l'ensemble de la période de quatre ans, le multiplicateur de rendement maximal correspond à trois fois la prime initialement octroyée en fonction des résultats de rendement. Le paiement des primes de rendement à long terme est assujéti au respect par les cadres dirigeants de certaines conditions d'emploi.

Au 31 mars 2006, la valeur totale accumulée des primes totales à long terme octroyées mais non encore payées s'établissent comme suit, par dirigeant et par exercice de versement :

	2007	2008	2009	Total
David F. Denison	- \$	96 888 \$	400 200 \$	497 088 \$
Jane Nyman	60 144	92 690	74 700	227 534
Mark D. Wiseman	-	311 300	311 300	622 600
Donald M. Raymond	213 268	223 136	266 800	703 204
Graeme Eadie	-	-	171 200	171 200
	273 412 \$	724 014 \$	1 224 200 \$	2 221 626 \$

³ Les avantages comprennent les cotisations à un régime de retraite enregistré à cotisations déterminées et à un régime de retraite complémentaire à cotisations déterminées, ainsi qu'une assurance-vie, des paiements à un centre de condition physique et à un club et d'autres types divers de rémunération. Aux termes du régime de retraite enregistré à cotisations déterminées, les cadres dirigeants versent une cotisation de 3 pour cent de leur revenu annuel admissible et l'Office, une cotisation de 6 pour cent jusqu'à concurrence du maximum autorisé par la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Le revenu admissible comprend le traitement et les avantages imposables plus une prime annuelle jusqu'à concurrence de 50 pour cent du total du traitement et des avantages imposables. Les cotisations de l'Office sont acquises à l'employé après deux années de service ininterrompu. Aux termes du régime de retraite complémentaire à cotisations déterminées, qui n'est pas capitalisé, les cadres dirigeants gagnent des crédits de cotisation équivalant à 9 pour cent de leur revenu admissible en excédent du revenu maximal couvert par le régime de retraite enregistré. Les cotisations sont acquises à l'employé après cinq années de service ininterrompu. Au 31 mars 2006, ce passif total non capitalisé était de 149 000 \$ (74 200 \$ en 2005) pour les cadres dirigeants susmentionnés.

⁴ Est entré à l'Office le 17 janvier 2005.

⁵ Est entré à l'Office le 20 juin 2005. La prime annuelle de rendement comprend un montant versé en contrepartie d'une rémunération que M. Wiseman a renoncé à recevoir de son ancien employeur.

⁶ Est entré à l'Office le 20 juin 2005.

⁷ Valter Viola, ancien vice-président – Recherche et gestion du risque, a cessé d'occuper son emploi à l'Office le 23 juin 2005. La rémunération totale de M. Viola pendant l'exercice 2006 s'est élevée à 667 000 \$, soit un traitement de 48 600 \$ et d'autres versements totalisant 618 400 \$.

b) *Frais généraux*

Voici en quoi consistent les frais généraux :

(en milliers de dollars)	2006	2005
Honoraires des dépositaires	6 835 \$	3 515 \$
Loyer, fournitures et matériel de bureau	5 862	4 099
Services de technologie, de traitement des données et d'analyse	4 021	2 430
Frais de déplacement et d'hébergement	1 461	583
Frais de communication	865	944
Rémunération des administrateurs	563	548
Honoraires de vérification interne	555	405
Autres frais	1 025	717
	21 187 \$	13 241 \$

La rémunération des administrateurs comprend des honoraires annuels de 20 000 \$ par administrateur et des jetons de présence de 1 000 \$ par réunion du conseil ou d'un comité, auxquels s'ajoutent des honoraires annuels de 7 500 \$ pour la présidence de chaque comité. Il n'y a pas de jetons de présence distincts pour les réunions du comité de placement lorsque celles-ci ont lieu le même jour que les réunions du conseil d'administration, ce qui est l'usage. La présidente du conseil d'administration reçoit une rémunération annuelle de 95 000 \$ mais elle n'a pas droit à des honoraires annuels, à des honoraires de présidence de comité ni à des jetons de présence, sauf si ceux-ci se rapportent à des assemblées publiques.

Pendant l'exercice 2006, le conseil d'administration a tenu 11 réunions du conseil et du comité de placement (12 en 2005) et 21 autres réunions de comité (30 en 2005).

c) *Honoraires de services professionnels et services-conseils*

Voici en quoi consistent les honoraires de services professionnels et services-conseils :

(en milliers de dollars)	2006	2005
Services-conseils ¹	5 300 \$	2 429 \$
Services juridiques	1 139	1 772
Services de vérification externe et de fiscalité ²	880	902
	7 319 \$	5 103 \$

¹ Comprend des honoraires non liés à la vérification (néant pour l'exercice, contre 26 000 \$ en 2005) payés aux vérificateurs externes de l'Office.

² Comprend des honoraires de vérification de 765 000 \$ (657 000 \$ en 2005) versées aux vérificateurs externes de l'Office, des services de fiscalité de 61 000 \$ (58 000 \$ en 2005), des honoraires non liés à la vérification de 54 000 \$ (46 000 \$ en 2005) et des honoraires nuls (141 000 \$ en 2005) pour l'examen spécial effectué par les vérificateurs externes conformément à la *Loi sur l'Office d'investissement du régime de pensions du Canada*.

8. Engagements

L'Office s'est engagé à conclure des opérations de placement qui seront financées au cours des prochaines années conformément aux modalités convenues. Au 31 mars 2006, les engagements en cours totalisent 8,3 milliards de dollars (5,4 milliards de dollars au 31 mars 2005).

Au 31 mars 2006, l'Office a pris des engagements de 26 millions de dollars (20 millions de dollars au 31 mars 2005) au titre de baux sur les huit prochaines années.

9. Garanties et indemnisations

L'Office fournit des garanties à ses dirigeants, à ses administrateurs et, dans certains cas, à diverses contreparties. L'Office peut être tenu d'indemniser ces parties pour les coûts engagés par suite de diverses éventualités, telles que des modifications législatives ou réglementaires et des poursuites. La nature conditionnelle des conventions d'indemnisation empêche l'Office de faire une estimation raisonnable des paiements potentiels maximaux qu'il pourrait être tenu d'effectuer. Jusqu'à présent, l'Office n'a pas reçu de demandes ni effectué de paiements d'indemnisation.